

Trouver un photographe

- **Photographe Amateur ou Photographe Professionnel**

Un bon photographe de par ses expériences pourra vous mettre à l'aise devant l'objectif.

Photographe Amateur ou Professionnel, j'estime que la passion commune de la Photographie est le lien fondamental. L'expérience est un facteur de qualité indéniable mais un photographe doit surtout savoir guider son modèle, le mettre à l'aise... le décontracter. Le « lien » entre le photographe et le modèle est primordial car la qualité des photos n'en seront que plus performantes.

Une certaine complicité fait que la séance de prises de vues se révèle un succès. Il est donc important de bien se sentir avec le photographe. Les qualités humaines du Photographe permettront d'analyser et de cerner rapidement la personnalité de ses modèles.

Cette fibre donnera au photographe la faculté d'orienter son modèle et ainsi d'obtenir des photos de qualité.

- **UN POINT LEGISLATIF : FAITES RESPECTER VOS DROITS**

Toutes les séances photos payées, payantes ou même gratuites sont soumises à un contrat.

Le contrat doit stipuler clairement les informations concernant les deux parties, Modèle et Photographe ainsi que les clauses, les autorisations de publications et le droit à l'image.

Il faut savoir que le photographe reste le propriétaire des photos. Par conséquent, son autorisation sera impérative pour publier les photos.

En France le modèle reste propriétaire de son image, donc le photographe devra respecter les souhaits du modèle pour le type de publication et les lieux de celles-ci afin qu'elles respectent l'image du modèle. Sur le contrat, tous les médias (revue, expositions, site internet, ...) devront être spécifiés de façon exhaustive. Il devra aussi spécifier si le modèle ou le photographe donne l'autorisation ou pas à l'autre partie de vendre les photos et si oui dans quelles conditions.

Vous ne pourrez pas disposer des photos comme vous l'entendez.

Vous ne pouvez pas modifier non plus les photos sans l'autorisation du photographe ou les publier ou vendre comme bon vous semble, sauf s'il vous cède les droits d'auteur par une session de droit d'auteur. Vous ne devez pas faire de séance photos sans contrat car cela garantit vos droits à l'image et les droits d'auteur du photographe.

Attention concernant les mineurs : Qui dit contrat, dit présence d'au moins un des responsables légaux du modèle mineur lors de la séance.

- **Une petite préparation avant la 1^{ère} séance ?**

Pourquoi ne pas surfer sur le net afin de voir sur les books de certains modèles ou sur le site de photographe, les pauses possibles. S'imprégner, regarder, visualiser... afin de voir un peu le genre de pause que vous allez réaliser☺. Vous pouvez d'ailleurs vous entraîner devant un miroir, seul(e) chez vous... Vous verrez qu'un rien, fait une différence entre une position un peu travaillé et une pose juste banale. Le miroir est votre ami car il vous aidera à être vraiment à l'aise devant l'objectif.

Pour vous sentir totalement à l'aise, n'hésitez pas à consulter les autres fiches et astuces dans l'onglet dédié sur www.vision-ck.com.

- **Rencontrer le photographe avant la séance.**

Il est aussi important d'être à l'aise lors de la séance.

N'hésitez pas à lui demander de le voir avant le jour de la séance.

Poser lui toutes les questions qui vous passent par la tête et montrer des exemples de poses que vous souhaitez. Le photographe vous guidera sur les poses qui vous conviendront le mieux. Il sera à votre écoute.

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous faire accompagner lors de la séance. Un photographe ne vous refusera jamais d'être accompagné. Il faudra juste veiller à ce que l'accompagnateur ne gêne la séance d'une manière ou d'une autre (en faisant des photos avec son portable, en téléphonant pendant les prises...)